

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars. La commune de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mardi deux avril deux mil dix-neuf en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Vote des 4 taxes
- Présentation et vote du Budget Primitif 2019
- Révision du loyer communal « 28 Route de Prats »
- Tours de garde des élections européennes du 26 mai 2019
- Questions diverses

SEANCE DU 02 AVRIL 2019

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MME VASSEAUD – M. LACOSTE – MME LEBLOND – MM. BOURNET - BATTISTON

ABSENTE : Mme BIASOTTO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 25 février 2019**

VOTE DES 4 TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taxes de 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 8,53 %
- Taxe Foncière (bâti) : 9,28 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 29,60 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 13,38 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taxes comme indiquées ci-dessus, à l'identique de l'année précédente.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après consultation de la Commission des Finances, Monsieur le Maire présente chapitre par chapitre le Budget Primitif 2019 équilibré en recettes et en dépenses :

- Fonctionnement Dépenses / Recettes : 368 808,00 €
- Investissement Dépenses / Recettes : 148 374,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2019 comme indiqué ci-dessus ainsi que la répartition des subventions aux associations.

REVISION DU LOYER COMMUNAL « 28 ROUTE DE PRATS »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer communal « 28 Route de Prats » arrivant à son terme d'année, il y a lieu de le réviser conformément à l'indice de références des loyers du 1^{er} trimestre 2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire d'augmenter ledit loyer à compter du 01/05/19, sur la base du taux de l'indice de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) qui sera publié le 11/04/2019.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour établir les tours de garde des élections européennes du 26 mai 2019.

HEURES	NOMS
7 H 30 → 10 H 30	M. VIGOUROUX - Mme POINTET - M. BATTISTON - Mme LEBLOND
10 H 30 → 13 H 00	Mme BIASOTTO - M. LACOSTE - M. BOURNET - M. CHIARADIA
13 H 00 → 15 H 30	M. VIGOUROUX – Mme VASSEAUD
15 H 30 → 18 H 00	M. VIGOUROUX - Mme POINTET - M. BATTISTON - Mme LEBLOND

La constitution du bureau de vote est le suivant :

- Président : M. VIGOUROUX Jean-Eric
- Assesseurs : Mme POINTET Dominique et M. BATTISTON Gérard
- Secrétaire : Mme LEBLOND Odile

QUESTIONS DIVERSES

• **ACHAT PETIT EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter :

- du matériel d'entretien (chariots ménage) pour le restaurant scolaire, la garderie.
M. BOURNET propose également d'acheter un chariot de ménage pour la salle des fêtes.
Le montant de ces achats s'élève à 339,24 € TTC.
- des présentoirs muraux pour l'entrée de la mairie pour la somme de 119,62 € TTC.

• **MODIFICATION TRANSPORT SCOLAIRE PENDANT LES TRAVAUX SNCF A MONTCARET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le passage à niveau de Montcaret sur le CD n°9 sera fermé pour les véhicules et les piétons du 28 avril au 28 mai 2019. Il y a lieu de réorganiser les heures de garderie compte tenu du fait que le bus aura 30 minutes de retard le matin et le soir. Le Conseil Municipal donne son accord pour une réorganisation de la garderie.

• **PONT DE GARRAUD**

Mme POINTET donne un compte-rendu de la commission « tourisme et rivière » qui s'est déroulée ce jour à 18h30. La sécurisation du pont et la réfection de la cale située à l'extrémité de l'Impasse du Rey étaient à l'ordre du jour. Un engagement de principe est acté, des devis estimatifs vont être demandés.

• **REFECTION DES ROUTES**

M. BATTISTON informe le Conseil Municipal du programme de réfection des routes sur la commune pour la période 2019-2021. Un revêtement bicouche a été demandé pour les routes suivantes :

- Route de Lamothe (depuis le Chemin de la Gourgue) jusqu'au CD n°11
- Route de Prats (de la Route de Lamothe) jusqu'à la salle municipale
- Rue du Port
- Rue de l'Enclos
- Route de l'Aubarède
- Route de Bélair
- Route de Pesquey
- Route des Auvergnats
- Route du Saimpay
- Route de l'Estrop

Séance levée à 22h08

Le Maire,